



Ordre des barreaux francophones  
et germanophone de Belgique

**Invitation à une conférence de presse**  
**lundi 16 mars 2009 à 10h30**

**Palais de Justice de Bruxelles - Salle du Conseil de l'Ordre des  
avocats (1<sup>er</sup> étage)**

**Des sans-papiers attaquent le gouvernement pour ne pas avoir  
adopté les circulaires en matière de régularisation depuis un an.  
Ils sont soutenus par les Ordres communautaires des avocats  
(Ordre des barreaux francophones et germanophone et Orde van  
Vlaamse balies).**

Les sans-papiers sont de plus en plus confrontés à des situations humaines et économiques insoutenables, alors qu'un accord gouvernemental a été signé par les partenaires de l'actuelle majorité le 18 mars 2008, prévoyant l'élaboration rapide d'une circulaire ministérielle avec des critères clairs de régularisation d'étrangers en situations de séjour irrégulières.

Un an plus tard, aucune circulaire n'a été publiée.

Or, chaque jour, les avocats constatent que des familles – le plus souvent avec des enfants aux études, vivant depuis de nombreuses années dans notre pays, s'exprimant dans une ou deux langues nationales, qui sont obligés de travailler en noir – sont éreintées par l'annonce sans cesse repoussée d'une circulaire qui leur donnait espoir de vivre dignement. Et ce, d'autant qu'elles rentrent dans le cadre des conditions précises des textes annoncés.

Madame la Ministre de la politique de migration et d'Asile et Madame la vice-première ministre et ministre de l'emploi ont rappelé cet engagement à plusieurs reprises, tant au Parlement que dans la presse.

Malgré de nombreuses interpellations, tant écrites que lors de rencontres sollicitées par les représentants du barreau, le gouvernement reste en défaut de publier les circulaires promises.

Le gouvernement a trahi l'espoir légitime des sans-papiers de voir leur situation réexaminée en fonction des promesses gouvernementales, et il est responsable d'inaction fautive.

---

Contacts presse :

O.B.F.G. : [communication@avocats.be](mailto:communication@avocats.be)

Me Pascal Chevalier 0495 53 51 86

Me Michel Kaiser 02 663 30 86



**Ordre des barreaux francophones  
et germanophone de Belgique**

Les deux médiateurs fédéraux ont, dans un rapport et des recommandations adressés à Madame la ministre de la politique de migration et d'asile, fustigé l'insécurité juridique dans laquelle sont ainsi plongés les sans-papiers.

En conséquence, fatigués d'attendre encore des promesses non tenues, une douzaine de sans-papiers ont cité en justice l'Etat Belge, représenté par son Premier Ministre, Madame la ministre de la politique de migration et d'asile, qui ont en conséquence été convoqués devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles à l'audience de ce 18 mars 2009.

Cette action en justice est activement soutenue par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et l'Orde van Vlaamse Balies, représentant tous les avocats du pays, qui prendront part directement au procès lors de cette audience exceptionnelle.

---

Contacts presse :

O.B.F.G. : [communication@avocats.be](mailto:communication@avocats.be)

Me Pascal Chevalier 0495 53 51 86

Me Michel Kaiser 02 663 30 86